

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 603G : Subvention à l'association Comité des Fêtes et des Œuvres de Solidarité du 5^e arrondissement au titre de 2012.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 5^e arrondissement;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE au nom de la 6^e Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros au titre de 2012 est attribuée à l'association Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 5^e arrondissement(tiers D 02334- simpa 33201 - n° dossier 2012_01410), située 21, Place du Panthéon 75005 PARIS.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.